

Financement des replantations

Une journée d'information pour tous les partenaires

Pour communiquer plus largement sur son nouveau mode de financement des replantations, le Crédit Agricole a organisé une journée sur la filière canne le mercredi 30 juin dernier.

Elle a regroupé les techniciens canne de la Chambre d'Agriculture, les techniciens replantation de la SICA Canne Réunion, les conseillers des agences du Crédit Agricole, ainsi que d'autres partenaires comme le Comité de Pilotage de la Canne, le Syndicat des fabricants de sucre, la DAF, le CIRAD, le CERFA et la SAFER. Cette journée a été l'occasion de présenter les nouveaux financements des replantations, mais aussi d'échanger sur une fiche

technique pour une exploitation de huit hectares de référence, et de montrer enfin aux techniciens, le potentiel de mécanisation des parcelles en canne sur le département et les différents types de matériels de coupe mécanique.

La journée a surtout permis de faire un point sur la situation et les perspectives de la filière et, enfin, de constater la confiance que la banque verte a dans la filière canne au vu des financements mis en place.

Une journée bienvenue en somme, avant le début d'une campagne sucrière qui s'annonce prometteuse.

Sucrerie de Bois-Rouge

Une organisation des enlèvements des écumes plus rigoureuse en 2004

Compte tenu des demandes plus importantes d'écumes, la dernière CMU de l'usine de Bois-Rouge a adopté le principe d'une nouvelle gestion des demandes et des enlèvements des écumes.

Cette gestion permettra de les répartir plus équitablement entre les planteurs et évitera les embouteillages de tracteurs dans la cour à cannes. Les nouvelles bases de cette organisation s'établissent comme telles : chaque planteur livreur a reçu en début de campagne son « droit à l'écume », c'est-à-dire un document lui ouvrant un droit en tonnage d'écume. Celui-ci est calculé en fonction des apports de cannes de chacun, lors de la campagne de l'année précédente. Muni de ce papier, le planteur fera sa demande auprès du responsable planteurs de l'usine. Ils conviendront alors de la date et de l'heure de l'enlèvement

de l'écume. Ces indications seront portées sur un bon qui lui sera remis et sur lequel sont inscrits le nom et le numéro du planteur, ainsi que le numéro d'immatriculation du véhicule qu'il compte utiliser. Ces informations seront enregistrées sur un planning remis à chaque début de journée à un gardien.

Si le planteur ne se présente pas à l'heure inscrite sur son bon, il devra attendre une opportunité pour récupérer l'écume dans la même journée. En revanche, s'il laisse passer son jour d'enlèvement, il devra renouveler sa demande auprès du responsable planteurs de l'usine. Le suivi de cette gestion étant informatisé, chaque planteur pourra être informé de sa position par rapport à son droit d'écume, à n'importe quel moment de la campagne.

communiqué

Valorisation agricole : pensez aux matières organiques pour fertiliser !

Au vu d'analyses de sol de La Réunion, il n'est pas rare de rencontrer des déficiences en matières organiques et en éléments minéraux qui causent des diminutions de rendement. Or, la canne exporte une grande quantité d'éléments nutritifs du sol, par une production moyenne d'environ 180 tonnes à l'hectare par an de matière végétale.

La coupe de la canne ayant démarré, il est temps de penser à la fertilisation qui suivra ! L'apport de matière organique, sous forme de fumier, compost, lisier, écume, etc... se calcule d'après les résultats de l'analyse de sol de la parcelle concernée. Son épandage au sol permet un milieu physique favorable à la croissance de la canne, facilite les opérations culturales et fournit des éléments minéraux aux plantes.

Cet apport doit, dans certains cas, être complété en engrais

minéraux pour compenser les carences du sol et envisager une culture raisonnée, à long terme. Ce complément est alors calculé au minimum, pour compenser les besoins, ce qui permet à l'agriculteur de réduire ses dépenses.

La Mission de Valorisation Agricole des Déchets (MVAD) est financée par la Chambre d'Agriculture, l'ADEME, le Département, la Région et le FEOGA.

Elle est à la disposition des exploitants pour fournir :

- des infos pratiques sur la fertilisation organique,
- une aide pour les calculs de fertilisation,
- une analyse gratuite de la matière organique à épandre (en nombre limité).

La MVAD, basée à la Chambre d'Agriculture de Saint-Denis, est à contacter au 0262 94 25 94.